



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Présidence : Madame le Maire, Béatrice SAVIN.

Secrétaire de séance : Madame BERTIN Patricia

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : Mesdames Patricia BERTIN, Line CHAUVIN, Nathalie GUICHENE, Claudine RIGAUDIE, Maria Sol PASSARINI et Béatrice SAVIN

Messieurs Cédric COLEMYN, Fabrice DOLIGNON, Stéphane LAMBERT,
Mathieu NARBATE, Laurent RENELEAU, et Romain SALLETTE

Pouvoirs : Monsieur Régis BLIMON à Monsieur Fabrice DOLIGNON

Secrétaire de séance : Patricia BERTIN

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023
- Délibération modificative au budget communal N°1
- RSU 2022
- Questions diverses

Madame SAVIN, Maire de Civrac en Médoc, ouvre la séance à 19h00.

*** APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023**

- **Adopté à l'Unanimité**

*** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Patricia BERTIN est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

1- DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1

. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

. Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-17 du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

. Considérant la nécessité d'augmenter les crédits budgétisés au chapitre 65 – article 65311 pour la somme de 108 euros afin de pouvoir mandater le DIF élus 2023 ;

Madame la Maire propose les écritures suivantes :

	Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
Section Fonctionnement	D- Chapitre 65 Compte 65311		+ 108.00 €
	D- Chapitre 011 Compte 60623	-108.00 €	

Sur la proposition de Madame, la Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour les virements de crédits ci-dessus.

Ont voté : Pour : 13

2- RSU 2022

C'est quoi le RSU ?

Le Rapport Social Unique constitue donc une base de données riche pour les employeurs du secteur public. C'est en s'appuyant sur ces éléments que sont, dans un second temps, établies les Lignes Directrices de Gestion afin d'impulser une politique RH toujours plus efficace et productive.

Le comité social territorial du centre de gestion vient d'émettre un avis favorable à notre RSU (voir ci-dessous)

Conformément à l'article 7 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, cette agrégation se présente sous la forme d'un document commun à l'ensemble des collectivités territoriales et établissements employant moins de 50 agents affiliés au CDG. Ce RSU commun a été présenté aux membres du Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui se sont réunis le 12 décembre 2023.

Avis du Comité social territorial :

- *Avis des représentants du personnel : Favorable*
- *Avis des représentants des collectivités : Favorable*

Madame la Maire donne lecture de la synthèse du rapport social unique 2022 de la commune qui retrace les effectifs, les caractéristiques des agents permanents, le temps de travail des agents permanents, la pyramide des âges, l'équivalent temps plein rémunéré, les positions particulières, les mouvements, l'évolution professionnelle, les sanctions disciplinaires, budget et rémunérations, absences, accidents du travail, formations et Action Sociale et protection social complémentaire.

Questions diverses :

- Madame la Maire précise que trois bâtiments communaux n'ont jamais été déclarés auprès des services fiscaux, il s'agit de la salle des fêtes, de la salle de réunion et de l'atelier communal. Les imprimés afin de régulariser la situation viennent d'être envoyés.

Madame le Maire, en son rôle de Présidente, lève la séance à 19h20

Le secrétaire de séance



Le Président de Séance

Mme Béatrice SAVIN,
Maire de Civrac en Médoc

